

# Rwanda : l'armée française ne sera pas jugée

Charles Legoda

Lutte Ouvrière, 14 septembre 2022

**Mercredi 7 septembre, la justice française a prononcé un non-lieu sur les accusations de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité qui visaient l'action de l'armée française lors des massacres commis sur les collines de Bisesero, au Rwanda, en 1994.**

Ces collines furent un des lieux les plus meurtriers du génocide ethnique organisé par le gouvernement rwandais d'avril à juin 1994, à l'échelle de tout le pays, sur la partie tutsie de la population, faisant 800 000 morts. Le régime rwandais était l'un des alliés importants de l'impérialisme français dans la région, face à la concurrence de l'Angleterre et des États-Unis. Il avait été financé et armé par l'État français, sous la présidence de Mitterrand, alors même que le génocide était en préparation. Lorsque ce régime s'effondra, vaincu par les troupes du Front patriotique rwandais, pro-Tutsis, et derrière lequel les dirigeants français voyaient la main des impé-

rialismes anglo-saxons, des militaires français furent envoyés dans le cadre de l'opération Turquoise. Cette opération, menée sous mandat de l'ONU et présentée comme humanitaire, servit en fait à protéger les troupes génocidaires en fuite et à leur permettre de quitter le pays.

Au cours de cette opération, le 27 juin, près de Bisesero, confrontés à une centaine de Tutsis leur demandant de les sauver, des militaires français reçurent l'ordre de ne pas intervenir. Lorsqu'ils revinrent trois jours plus tard, presque tous avaient été tués.

En 2022, vingt-huit ans après les événements, malgré de nombreux témoignages, l'État français continue de couvrir les officiers qui ont été impliqués dans ces événements. Leur mise en cause aurait constitué une condamnation de la politique menée alors par les dirigeants de l'impérialisme français qui, tous, jusqu'au plus haut niveau du pouvoir, ont leur part de responsabilité dans le génocide rwandais.